CONSIDÉRATIONS

PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICO-LÉGALES,

SUR

LA VIRGINITÉ ET LE VIOL.

Tribut académique

PRÉSENTÉ ET SOUTENU à l'École de Médecine de Montpellier, le Ventôse, an 12 de la République française ;

PAR M.r JOSEPH-MICHEL SILHOL, *d'Octon, arrondissement de Lodève, Département de l'Hérault,*

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE.

Via aquilæ in cælo, via colubri super petram ; via navis in medio mari. Talis est via muleris adulteræ.

SALAMON, Liv. des Proverb. Chap. 30.

A MONTPELLIER,

Chez G. IZAR et A. RICARD, Imprimeurs, Place des Capucins, Maison d'Alco, N.° 195. An XII.

AU MEILLEUR DES PÈRES,

ET A LA PLUS CHÉRIE DES MÈRES.

Comme un témoignage d'amour, de respect et de reconnoissance.

Le plus soumis des fils,
J. M. SILHOL.

A MONSIEUR

ANTOINE-LOUIS MONTABRÉ,

Professeur de l'École de Médecine de Montpellier, et Membre de la Société de Médecine - Pratique et Médicale de la même Ville.

En plaçant votre nom à la tête de cet Essai éphémère, premier fruit de mes études dans la science médicale, je ne prétends point m'acquitter de la reconnoissance que je dois, aux soins et bontés que vous n'avez cessé de me prodiguer; puissiez-vous seulement l'agréer comme un gage de l'attachement le plus respectueux et de l'estime la mieux sentie.

J. M. SILHOL.

AVANT-PROPOS.

Le sujet de ma Dissertation n'est pas un objet de pure curiosité ; la preuve en est, que ce sont deux questions médico-légales, remplies de doute, d'incertitude, des plus difficiles à résoudre ; puisque sur chacune d'elles il y a des auteurs très-respectables et du plus grand poids, qui sont d'un avis diamétralement opposé.

Pour le traiter avec ordre et méthode, je donnerai d'abord quelques considérations générales sur l'objet qui m'occupe ; puis je diviserai le reste de mon ouvrage en trois chapitres.

Dans le premier, je traiterai de la virginité, et j'établirai son existence d'après l'Anatomie et la Physiologie.

Dans le second, je parlerai de la défloration et du viol.

Enfin, ces deux chapitres me conduiront nécessairement à établir diverses questions qui formeront le troisième ; ce sera dans celui-ci que je tâcherai de prouver :

1.° Qu'une personne du sexe peut être intacte sans être vierge, ou être vierge et n'être point intacte.

2.° Qu'elle peut être défl orée et n'avoir pas été violée, ou enfin être violée sans avoir été défl orée.

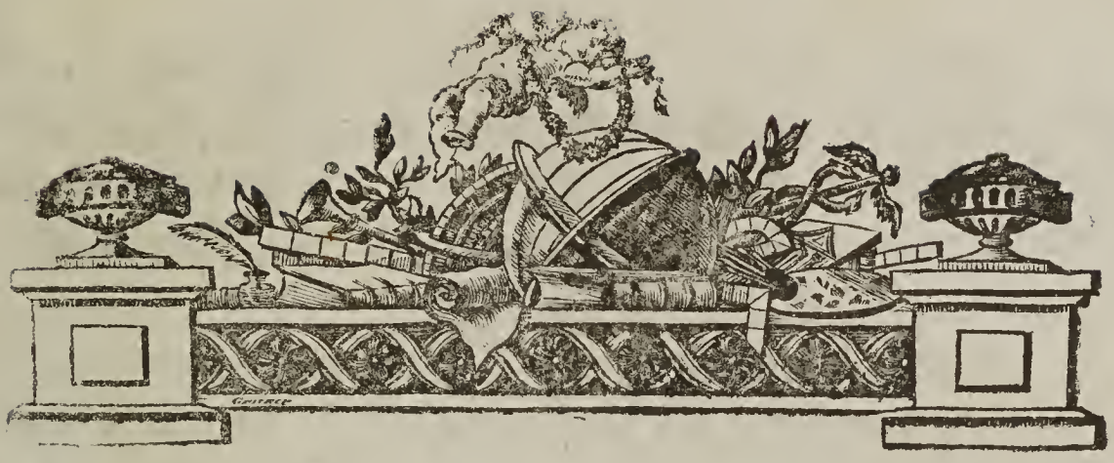

CONSIDÉRATIONS

PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICO-LÉGALES,

SUR

LA VIRGINITÉ ET LE VIOL.

La virginité n'est pas un être purement moral, comme le pensent certains philosophes, si elle est le résultat d'une organisation anatomico-physiologique. Elle cessera sans doute d'être regardée comme une vertu, qui ne consiste que dans la pureté du cœur, ainsi que le veulent les théologiens, si on peut prouver son existence par des signes positifs tirés de l'anatomie.

La difficulté plus ou moins grande qu'il peut y avoir d'être assuré de l'intégrité d'une femme, n'en établit point l'impossibilité, si de tel ou tel état des parties sexuelles de la fille, on peut tirer des signes positifs ou négatifs de la virginité.

Je déclare d'avance que des recherches de cette nature ne doivent être faites sur une personne du sexe et vivante, que par autorité de justice; que ce seroit attenter à la virginité et la violer, que de la visiter par un pur objet de curiosité; et que toute situation honteuse, tout état indécent, dont la fille la moins pudique seroit obligée de rougir intérieurement, est, à mes yeux, une vraie défloration. On peut poser pour principe que la personne du sexe doit être considérée dans un état de virginité parfaite, lorsqu'elle n'a point fait de couche précoce ou à terme, n'a point connu d'homme, et n'a souffert aucune violence aux parties externes de la génération.

J'ai déjà fait pressentir que, si la virginité ne devoit pas son existence à un être physique, les femmes des Arabes, que l'on nomme *errans* ou *bedouins*, seroient toutes bien malheureuses; puisque ces peuples sont dans l'usage singulier d'exposer en public, le lendemain du mariage, la chemise des mariées, pour marque de la virginité de la fille, dont le père a répondu à l'époux et à toute sa famille.

Il en auroit été de même chez les Israëlistes (et je ne sai s'il existe encore chez nos juifs), parmi lesquels cette coutume bizarre étoit introduite, d'après la loi du Deuteronome, ainsi que chez d'autres peuples qui ne sont nullement

anatomistes ; elle a souvent dû frapper des filles pudiques, et donner la couronne virginale à beaucoup d'autres qui ne la méritoient point.

D'autre part, des femmes rusées, connoissant l'idole favorite des hommes, ont dû avoir toujours mille finesses à employer, pour écarter leurs soupçons jaloux.

Les grands et les riches, dans toute l'Europe, et sur-tout en France, ont été toujours si jaloux des primautés en tout genre, qu'ils ont fait et font encore les plus grands sacrifices pour les obtenir ; ils ont commis et commettent les excès les plus condamnables, pour posséder exclusivement, les premiers, la fleur de la virginité.

L'Europe n'est pas la seule partie du globe terrestre, où les hommes aient de semblables phrénésies. On prétend que les Éthiopiens, plus passionnés encore pour ces prémices, ainsi que plusieurs autres peuples de l'Afrique, de l'Arabie et des diverses parties de l'Asie, ferment le *pudendum* aux jeunes filles, dès qu'elles commencent à marcher, en y pratiquant une suture, et ne laissant d'ouverture que pour les écoulemens naturels ; et ne r'ouvrent la cicatrice, ou la porte des plaisirs, qu'à l'époque de leur mariage, au moyen d'une incision.

Dans certains royaumes on se contente d'y passer un anneau au milieu ; tandis qu'il y en a d'autres qui sacrifient l'hymen aux idoles, aux prêtres ; ou bien les filles y sont prostituées de gré ou de force, par leurs proches parens, par leurs chefs, par leurs maîtres ou par leurs seigneurs. En France, et même dans presque toute l'Europe chrétienne,

on y établit une coutume et non une loi en faveur des seigneurs ; et on regarde comme un droit coutumier et immémorial , l'usage de cueillir la rose virginale de sa vassale , et la première nuit des nôces de la fille au vilain (1) leur appartenoit. Je dis que c'étoit une coutume et non une loi , parce que des habitudes absurdes, ridicules , barbares, se trouvent par-tout ; tandis que des lois contre les mœurs ne se trouvent nulle part.

Buffon dit : qu'au royaume d'Arracan et aux isles Philippines, ainsi que dans la Laponie, un homme se croiroit déshonnoré, s'il épousoit une fille qui n'eût pas été déflorée par un autre, et que ce n'est qu'à prix d'argent qu'on peut engager quelqu'un à prévenir l'époux. Ce ne sont pas encore là les seuls peuples qui méprisent la virginité, et qui regardent comme un ouvrage servile la peine qu'il faut prendre pour l'ôter ; puisqu'on assure que les habitans de *Goa*, sacrifient les prémices de leurs vierges à une idole de fer.

Ce seroit affliger la décence, que de parler des coutumes qui autorisent un étranger ou un prêtre , à ouvrir la carrière des plaisirs à l'époux. Ce qu'il y a pourtant de très-certain, c'est que divers peuples ont trop exalté la virginité , et d'autres qui l'ont trop méprisée. Les *Vestales* qui manquoient au vœu de la virginité étoient enterrées vivantes ; et d'autre part, une fille condamnée à mort chez les romains , étoit

---

(1) C'est ainsi que les nobles appelloient les roturiers , et les seigneurs leurs vassaux.

déflorée par le bourreau avant que d'être suppliciée, pour ne pas faire déshonneur à la virginité.

L'hymen, partie anatomique et sexuelle de la femme, mieux désigné sous le nom de valvule du vagin, est regardé parmi nous comme une fleur superbe, rare, que l'on cueille quelquefois avant le temps; mais qui se fane, se détruit même très-souvent avant son parfait développement et par les mains de celle qui la porte. C'est pourquoi les théologiens disent, que cette fleur est une vertu de l'ame, qui n'a rien de commun avec le corps; et que, dans quel état que se trouve une fille, elle ne perd pas pour cela sa virginité, à moins qu'elle ne consente à l'acte qui la lui enlève.

Les médecins-physiciens la regardent comme un être matériel, et pensent qu'elle est un assemblage, un lien des parties naturelles d'une personne du sexe, qui n'a souffert l'approche d'aucun homme. Les uns et les autres ont sans contredit leurs raisons pour considérer la chose, selon que le sens moral ou physique peut leur être plus ou moins favorable; mais, dans cet Opuscule, je n'ai à m'occuper que de l'existence physique de la virginité, et des causes également physiques qui peuvent la détruire, afin d'éclaircir ensuite les tribunaux, dans les cas où une personne du sexe déflorée, se prétendant encore vierge, attaqueroit son mari pour faire séparation ou divorce; l'autre, se disant déflorée, pour obtenir une dot ou des dommages; celle-là, pour se faire épouser, enfin celle-ci, pour une accusation de viol. C'est d'après tout cela, que je vais tâcher de déterminer

la solution des questions suivantes. S'il ne s'agissoit dans bien de cas que de satisfaire la curiosité d'un mari pointilleux, ou de dissiper ses soupçons ou sa joie, il seroit plus commode et plus facile de recourir aux preuves morales qu'aux physiques; mais devant les tribunaux, il faut nécessairement avoir recours aux dernières.

CHAPITRE PREMIER.

De la virginité.

Y a-t-il des signes physiques efficiens et caractéristiques de la virginité? Je réponds affirmativement. Je vais le prouver à l'aide de l'anatomie, de la physiologie et des autorités les plus respectables.

Parmi les divers signes qui prouvent la virginité, on a mis au premier rang, la présence de cette valvule du vagin, de nature membraneuse circulaire, qui laisse libre l'entrée de l'urètre, ferme en partie celle du vagin, et qu'on appelle hymen: on ne la trouve que dans la femelle de l'homme (1).

Le plus communément cette membrane est percée dans son milieu, d'un trou plus ou moins grand, et ressemblant à un croissant. C'est même ainsi qu'on l'a figurée dans les pièces anatomiques en cire, qui sont dans le conservatoire

---

[1] *Fodéré*, méd. lég., d'après de *Haller*, ajoute: « et chez les jeunes femelles des animaux.

de cette École. Il est des filles chez lesquelles l'hymen n'est formé que d'une seule bande membraneuse plus ou moins étroite, tantôt oblique, tantôt transversale ; elle est aussi très-souvent formée par quatre petites productions membraneuses, qui sont autant des plis de la membrane interne du vagin, situées à son entrée, et adhérant les unes aux autres par leurs bords ; rompue et déchirée par quelque cause physique, elle s'amincit, s'use et disparoît. On peut conclure de cette différence, dans les figures que l'on trouve à l'hymen, que cette partie existe réellement, mais sous des formes variées, et qu'il suffit de la trouver pour lever l'incertitude sur son existence réelle, et pour nous faire affirmer qu'elle coustitue un signe très-essentiel de la virginité.

La partie anatomique dont nous parlons, existe généralement dans tous les sujets. Les plus grands anatomistes déclarent l'avoir trouvée constamment dans une parfaite intégrité, sur-tout dans l'enfance, jusqu'à l'âge de cinq à six ans, et même jusqu'à l'âge de puberté ; c'est d'après leur opinion que je dis, qu'il faut nécessairement l'admettre.

Dans les jeunes sujets, les parties sexuelles doivent être examinées avec la plus grande attention, pour s'en faire une idée bien juste. D'abord le vagin est rétréci d'une manière toute particulière : outre la grande quantité des rides qu'on y observe, il y en a quatre, qui ont autant d'étendue que le vagin lui-même, et qui émanent du rapprochement de ses différens parois inégalement convexes. Dans cet âge encore, la valvule vaginale diffère des adultes ; son ouver-

ture est un peu circulaire. Elle est plus luisante et plus diaphane, que lorsque la fille a grandi et s'est développée.

Heister dit, qu'on la trouve toujours dans les petites filles, d'où il résulte qu'il croit à son existence ; mais il ajoute, qu'à mesure qu'elles avancent vers l'âge pubère, elle se détruit peu à peu. Il auroit pu ajouter encore, ou on la détruit. Néanmoins le même auteur fit voir, dans ses démonstrations publiques, l'hymen chez une fille de 13 à 14 ans.

De Graaf pense de même. Les anatomistes ont fort disputé autrefois pour et contre l'existence de l'hymen, de même que sur sa situation et sa figure, comme on peut le voir dans les œuvres de *Riolan*, de *Bartholin*, de *Graaf*, etc. etc. Il y en a aussi de très-célèbres qui en ont nié l'existence, tels que *Dulaurens*, *Bonhius*, *Dionis*, *Lamothe*, *Buffon*, et autres.

D'après cela, je ne regarde point, comme *Buffon*, cette contrariété d'opinions sur un fait qui dépend de la simple inspection anatomique, comme une preuve que les hommes ont voulu trouver dans la nature, ce qui n'étoit que dans leur imagination ; mais bien comme un être réel ; parce que les faits affirmatifs l'emportent sur les négatifs, et en établissent la certitude. *Gutterman* a vu l'hymen à des filles de 50 ans ; *Tabarini* l'a trouvé dans un âge décrépit. *Paré* parle de la fille d'un geolier, qui avoit l'hymen si compacte et si solide, qu'il paroissoit osseux. Ce même auteur, liv. XXIV, chap. 49, dit, qu'il trouva cette membrane à une fille de 17 ans, qui étoit accordée en mariage ;

et sa mère sachant qu'elle avoit quelque chose qui pouvoit l'empêcher d'être mère, le pria de la voir. Il trouva effectivement une membrane de l'épaisseur d'un parchemin, dont il fit l'extraction.

M. *Pitt*, médecin de cette École, et qui exerce la médecine avec le plus grand succès à Lyon, dans une note, mise dans l'errata, de l'art des accouchemens par *Plenck*, dit : « Nous eûmes lieu, il y a quelques années, de » vérifier, dans les amphithéâtres des deux grands hôpitaux » de Lyon, l'assertion que j'avance, sur un grand nombre » de petites filles mortes avant l'âge de puberté ; nous trou- » vâmes *l'hymen dans son intégrité.* Nos recherches furent » beaucoup moins heureuses sur l'âge qui suit. Il ne seroit » cependant pas juste d'assurer, avec quelques auteurs, que » l'atténuation de cette précieuse membrane n'est jamais » différée, dans les grandes villes, au-delà de la seizième » année. Au reste, son existence, comme signe nécessaire » de la virginité, a été long-temps controversée et l'est encore » de nos jours. Quelques philosophes, craignant les incon- » véniens qui pourroient en résulter pour les nouveaux » ménages, dans lesquels sa fréquente absence jetteroit » le trouble, se sont efforcés de rendre la question pro- » blématique. Les anatomistes, conduits par un motif tout » aussi respectable, l'amour de la vérité, ont été pour la » plupart très-affirmatifs sur ce point ».

Le professeur *Seneaux* nous a dit, dans ses cours, avoir été appelé dans deux circonstances pour inciser l'hymen et faciliter la première approche conjugale. La première,

pour une fille âgée de 35 ans, et la seconde âgée de 26 ans, toutes deux encore en vie.

Lieutaud, trait. d'anat. commenté par Portal, tom. II, pag. 229, dit que, « dans les filles, l'entrée du vagin est » quelquefois fermée par une membrane circulaire, percée » au milieu pour l'écoulement des règles; c'est ce qu'on » nomme hymen : lorsqu'on le rencontre dans son entier, » l'ouverture qui conduit au vagin, peut tout au plus recevoir » une algalie ordinaire. *Portal* ajoute : on trouve *constamment* » *l'hymen dans les jeunes filles*, et on doit attribuer son défaut » à quelque accident ».

Moins rigoureux que les anatomistes, je dis que la valvule du vagin peut manquer naturellement ; qu'il n'y a pas de règle sans exception. Elle peut avoir été détruite par accident, comme par la mal-propreté, par la mal-adresse de la sage-femme, ou de ceux qui soignent l'enfant. Elle même peut la détruire en se grattant, à raison de quelque bouton galeux ou dartreux, etc. etc. Pour mieux convaincre de l'existence de l'hymen, je renvoie aux ouvrages d'*Achilinus*, de *Vésale*, de *Riolan*, de *Haller*, de *Morgagni*, de *Heister*, de *Smelie*, de *Kulans*, de *Wolf*, de *Diemerbroeck*, de *Garengeot*, de *Verreyen*, de *Gutterman*, de *Tabarini*, de *Paré*, de *Winslow*, etc. ; ce dernier, grand anatomiste du dernier siècle, dit : « la circonférence du vagin est bornée, » ou par un cercle membraneux appelé hymen, ou par » des portions charnues nommées caroncules mirtiformes ». *Sabatier* dit, que dans les personnes qui n'ont point exercé l'acte vénérien, et qui n'ont souffert aucune violence en

cette partie, il est étroit et en quelque sorte bouché par une production membraneuse, dont la forme est très-différente ; mais qui se remarque dans tous les sujets. Que dans les femmes mariées on trouve à sa place, des tubercules épaix, calleux, obtus, rougeâtres, de figure d'une feuille de myrthe, que l'on appelle caroncules mirtiformes.

On prétend que se sont les anatomistes Arabes qui, les premiers, ont connu l'hymen ; que *Mondinus*, professeur à Bologne, année 1315, en parla avec exactitude ; et que depuis cette époque, les grands anatomistes l'ont décrit, non en lui assignant, dans tous les cas, la même forme, mais en assurant son existence figurée d'une manière plus ou moins différente. En effet, cette membrane bouche quelquefois totalement le conduit du vagin, et s'oppose, par là, à l'excrétion des menstrues. Voyez *Saviard* (1), *Fabrice d'Aquapendente* (2).

Hippocrate (3), *Aristote* (4), *Celse* (5), parlent de cette structure contre nature, et des moyens propres pour y remédier, particulièrement de l'extirpation au moyen de l'instrument tranchant.

Il y a des auteurs qui affirment qu'anciennement on avoit la coutume de déchirer la valvule du vagin, par le moyen d'une aiguille, ou avec une petite pièce de monnoie ;

---

[1] Observations, page

[2] *Osiander*, mém. pour l'art de guérir et des accouch.

[3] *De morb. mulier.*

[4] *De generat. anim. lib. IV, cap.* 4.

[5] *De med. lib. VII. cap.* 29.

parce que, disoit-on, cette partie est inutile et met obstacle au coït. *Exam. observat. anat. Fallopii, Schenkii, obs. tom. II, pag.* 68. Il n'est pas rare que l'ouverture du vagin manque tout à fait. La difformité de cette valvule est appelée *atresia, clausura, phimosis, phimon.* Les auteurs anciens et modernes l'ont observée : j'en ai rapporté des exemples; tandis que j'aurai pu ne citer qu'*Hippocrate, de natur. muliebr. edit. foes francof.* 1595, *fol. s.* V, *pag.* 145.

J'ai dit que de très-célèbres anatomistes, tels que *Dulaurens, Bonhius, Dionis, Lamothe, Buffon*, etc. etc., avoient nié l'existence de l'hymen. Je dois ajouter que *Palfin*, non-seulement ne le décrit point, mais prétend que lorsque par hasard elle existe, on doit la regarder contre nature; c'est-à-dire, comme un vice de conformation.

Aujourd'hui que l'anatomie est éclairée par des recherches très-exactes, on est assuré de l'existence et de la situation de cette membrane (ou du moins de quelque chose d'analogue) qui se trouve chez les personnes du sexe, dont le vagin n'a pas été attaqué de maladie, ou d'accident qui l'ait détruite, et qui n'y ont permis l'introduction d'aucun corps étranger capable d'y faire violence. Voyez la représentation de l'hymen, dans *Swammerdam, miraculum naturæ*, tab. 1. fig. 2, 3 et 4; dans la splangnologie de *Garengeot*, plan. XI, fig. 1, où on le trouve représenté tel qu'il est communément dans les filles de quatre à cinq ans. On peut encore en voir la figure dans d'autres auteurs, comme dans *Spigelius, Panarolus, Santorini*, et dans les éphé-

mérides *naturæ curiosorum*, cent. VII et VIII, fig. 4; et enfin, ainsi que je l'ai dit dans les pièces anatomiques en cire de cette École.

Je conviendrai une seconde fois qu'on ne trouve pas toujours et d'une manière rigoureuse la valvule du vagin, ou l'hymen, dans les filles qui ont passé l'âge de la puberté; et cela, pour des raisons que j'ai déjà données, et par d'autres, que je me dispenserai de rapporter encore; mais je suis persuadé que, lorsqu'on ne le trouve point, on voit à son lieu et place, les portions déchirées et séparées de cette partie, connues sous le nom de caroncules mirtiformes, que *Riolan* et *Munisk* ont, les premiers, démontrées, et dont *Morgagni*, *Heister*, et presque tous les anatomistes et accoucheurs modernes, ont confirmé l'existence. Ces caroncules, sont d'espèces de petites verrues charnues, placées à l'entrée du vagin, seules, isolées et séparées. Lorsqu'elles sont liées et jointes par des filets membraneux, elles forment dans cet état l'hymen. Le nombre de ces corps est indéterminé, puisqu'on en trouve depuis deux, jusqu'à cinq.

On m'objectera, sans doute, qu'il y a des exemples, que des femmes ont conçu, et auxquelles, le temps de l'accouchement arrivé, on a trouvé l'hymen dans toute son intégrité; de manière qu'il falloit en venir à l'opération, afin de permettre la sortie du fœtus; ce qui semble prouver qu'une fille peut n'être pas vierge, et cependant avoir encore l'hymen intact. Que *Ruisch*, obs. anat. chirurg. XXII, appelé pour secourir une femme en travail d'enfant, qui ne pou-

voit accoucher, en ayant examiné la cause, trouva qu'elle dépendoit de la présence de l'hymen. On l'incisa; il se présenta une autre membrane, qu'on fut encore obligé d'ouvrir, et l'accouchement se fit heureusement.

Cette femme, comme on le voit, avoit pu concevoir sans que son hymen eût été détruit. Il s'étoit ensuite formé dans le vagin, depuis la conception, une membrane contre nature qui fermoit le passage, et provenoit sans doute des adhérances qui étoient émanées de quelque excoriation des parois du vagin, par quelque humeur âcre.

Je répondrai à cette objection, qui est la plus sérieuse qu'on puisse me faire, que dans ce cas, la membrane hymen pouvoit être élastique, épaisse et dure, ou que l'imprégnation avoit eu lieu sans intromission, et par l'*ascension* de l'*aura seminalis*. Je puis ajouter à cela, que ce n'est qu'une exception à la règle, et qu'il convient de distinguer l'état de pucélage, de celui de virginité, quoique tout le monde fasse ces deux mots synonymes.

L'orifice du vagin, avec l'hymen intact, peut se trouver assez large pour souffrir la consommation du mariage sans effusion de sang; cela peut arriver encore, dans le cas de grande disproportion entre les parties génitales des deux époux; mais alors il faut juger la question d'après l'examen exact des parties sexuelles des deux individus.

J'ai donc, à ce sujet, une opinion diamétralement opposée à celle de *Dulaurens*, de *Paré*, de *Dionis*, de *Palfin*, puisque je crois fermement, que lorsqu'on ne trouve pas la valvule vaginale, ou des caroncules mirtiformes liées

entr'elles par des filets membraneux, il y a destruction et action directe de quelque agent externe, ou de quelque humeur rongeante, qui a anéanti ces parties.

Les caroncules mirtiformes dit *Levret*, *art. des accouch. sect. 6*, sont le résultat des débris de l'hymen. Beaucoup d'autres anatomistes ont pensé que la réunion de ces différentes sections membraneuses formoient cette valvule vaginale. Bien-loin que les caroncules isolées soient une marque de chasteté, elles tendent au contraire à prouver la défloration.

Barbaud, cours d'accouchemens, tom. 1. pag. 56, dit: « tant que les filles n'ont point souffert les approches, » l'orifice du vagin est étroit, étant entouré d'un cercle » membraneux nommé hymen; il permet à peine l'entrée » du doigt, tant qu'il existe. Quand le mariage a été consommé, l'orifice du vagin est plus grand, par l'effet de » la rupture de son cercle en petits lambeaux appelés caroncules mirtiformes. Cette rupture est ordinairement accompagnée d'effusion de sang ».

Quelques physiologistes (1) croient l'hymen, ou la valvule du vagin, inutile et préjudiciable, à l'acte de la génération et à l'écoulement des règles. Certains d'entr'eux disent, que rien n'a été fait en vain, et la prennent pour une partie constante et naturelle du corps de la femme, prétendant qu'elle prémunit le vagin de l'influence que l'air ou l'eau pourroit y

---

[1] Voyez *Augenius*, *s. m. sebitz. tract. de notis virginitatis.*

exercer (1). D'autres lui attribuent l'utilité de le défendre de l'impression de l'air froid, de la poussière et autres corps étrangers (2). Ceux-là croient qu'elle ne sert qu'à augmenter la volupté et à favoriser la dilatation du vagin lors de l'accouchement. Ceux-ci enfin lui supposent une utilité morale (3).

Quoique la présence de l'hymen soit un signe de sagesse; considéré isolément, il pourroit bien ne pas former une preuve de la virginité. Le symptôme le plus apparent dans un état morbide, seul, ne suffit point pour caractériser la maladie ; il faut avoir recours à l'ensemble des phénomènes qui la constituent; de même dans le sujet que nous traitons, la collection des signes propres à la virginité, est de nécessité indispensable, pour pouvoir l'établir. Ainsi, une fille peut avoir souffert l'approche conjugale, sans que l'hymen ait été détruit. Chez une autre, cette membrane peut ne point exister, sans qu'elle ait joui des plaisirs de Vénus, etc.

Indépendamment du libertinage, il y a différentes autres causes, comme nous l'avons déjà dit, qui peuvent affecter et détruire cette valvule. Ces causes sont: 1.° les courses à cheval, lorsque la fille le monte à la manière des hommes. 2.° La descente complète de l'utérus, la chute du vagin,

---

[1] *Rolfinc, ord. et method. generationi. dicat. part.* page 212. *Haller, prélim. lin. phisiol.* 55, 871.

[2] *Pruneus, opuscul. phisiol. de integritatis ecocraptionis virginum, notis.* Paris, 1597, pag. 72.

[3] *Haller, loco citat.* 55, 871.

et sur-tout celle de sa colonne supérieure. 3.° Les maladies cachectiques, qui fournissent des écoulemens âcres ou purulens; ceux qui résultent de l'irritation des maladies galeuses et dartreuses qui se portent sur ces parties. 4.° On peut encore détruire l'hymen à une fille sans nulle violence, si on l'a enivrée, avec du vin, ou des liqueurs spiritueuses, ou bien encore si on l'a endormie avec l'opium, ou autres somnifères.

Il faut donc, d'après ce que je viens de dire, pour établir la virginité, rassembler d'autres signes. Le sang, que les hommes désirent tant d'obtenir dans les premières approches conjugales, en forme un second. *Rœderer* dit: « que » le premier commerce qu'une fille a avec un homme, » ne se passe *pas sans douleur ni sans effusion de sang.* » Il vient alors, ou de la rupture de l'hymen, ou de l'entrée du vagin trop resserrée, ou de la disproportion de ce conduit avec le corps qui s'est efforcé d'y pénétrer. Ce signe néanmoins exige quelque explication: il y a des hommes qui sont favorisés au point de trouver la virginité par-tout, si l'effusion du sang l'annonçoit toujours. Il y a aussi des femmes dont la virginité s'est renouvelée quatre ou cinq fois, dans l'espace de quatre ou cinq ans; et *Buffon* a dit, que ces phénomènes ont lieu depuis la treizième ou quatorzième année de leur vie, jusqu'à la dix-septième. Je sais qu'on peut encore, par le moyen de certaines applications astringentes, déterminer un resserrement semblable ou supérieur, même à celui de la virginité; mais je sais également que, lorsque le corps de la fille a achevé de prendre son

accroissement, les choses demeurent dans l'état où elles se trouvent, et qu'elles ne peuvent paroître différentes, quels moyens qu'on emploie. J'ai vu, dans différens écrits, que des filles qui avoient eu plus d'une foiblesse, et d'autres qui avoient été mères, n'ont pas laissé que de donner à leurs maris des preuves de virginité, par des effusions de sang; ce qui vient à l'appui de ce que j'ai dit précédemment. Ce ne sont donc pas les maris, et sur-tout ceux qui sont stupides ou crédules, qu'on peut rendre juges sur une semblable matière, mais bien de très-bons anatomistes; parce que la stupidité s'est contentée plus d'une fois des cris et des gémissemens simulés de la fille impudique, tandis qu'elle a jeté des soupçons sur la vierge, qui sait souffrir sans témoigner de douleur.

On voit donc que le signe seul tiré de l'effusion de sang peut être également équivoque, puisque, ainsi que je l'ai dit, il n'est relatif qu'à l'état respectif des parties sexuelles des deux époux, ou à d'autres circonstances. L'intromission peut se faire sans éruption de sang, par la petitesse du membre viril, et par l'ouverture naturellement grande de l'orifice et du conduit du vagin; comme aussi cette effusion peut avoir lieu, dans le cas où un homme très-favorisé, communiqueroit avec une femme qui auroit un vagin petit, resserré, fût-il même sans valvule.

Ne sait-on pas que les filles qui ont été plusieurs fois séduites, prennent soin de faire tomber l'époque de la consommation du mariage à celle de la menstruation, pendant laquelle les vaisseaux utérins et vaginaux sont plus gorgés,

le calibre du conduit moins dilaté, et où il y a encore effusion de sang, sans compter d'autres expédiens frauduleux. D'après toutes ces considérations, il est aisé de voir que le signe de la virginité, tiré de l'effusion du sang et pris séparement, n'est pas toujours un signe concluant.

Celui qu'on a voulu déduire de la mesure du cou, donné par *Severin Pinneau*, *de notis virginitatis*, qui dit: qu'il y en a qui croient qu'une fille est vierge, quand un fil, qu'on a étendu depuis l'extrémité du nez jusqu'à la suture sagitale, du côté qu'elle se joint avec la lambdoïde, peut ensuite entourer le cou, est rejeté par presque tous les auteurs modernes (et je crois que c'est à tort).

Chez les romains, c'étoit la coutume de mesurer avec un fil la grosseur du cou de la fille, avant la consommation du mariage et après. Si le fil se trouvoit plus court après qu'avant, c'est-à-dire, si le cou avoit grossi, elle étoit déclarée vierge; et la nourrice s'écrioit, transportée de joie, *ma fille est devenue femme.* C'est sans doute à cet usage que *Catulle* fait allusion par ces deux vers:

Non illum nutrix orienti luce ravisens.
Hesterno collum poterit, circumdare filo.

Sa nourrice, le jour suivant,
Prenoit avec le fil de son cou la mesure,
N'y fera la même ceinture
Qu'elle y faisoit auparavant.

Charles Musitan assure avoir fait plus de mille fois cette expérience, qui ne l'a jamais trompé. *Delignac*, auteur

très-difficile sur la question de la virginité, puisqu'il conclut pour la négative, croit que cette épreuve peut quelquefois réussir.

Si, véritablement, cette preuve est quelquefois utile, d'après le sceptique *Delignac*, et si elle est sûre, d'après *Musitan*, à qui elle a réussi tant de fois, pourquoi la rejeter et chercher à la couvrir de ridicule? Il paroît, d'après ces autorités, qu'on ne doit point balancer à l'admettre. Quant à moi, je crois qu'il faut en tirer une preuve de la virginité, absente ou présente, selon qu'elle sera en faveur de la négative ou de l'affirmative.

Beaucoup d'auteurs regardent également comme un signe essentiel de la virginité, l'état de la voix qui a grossi. Ce signe, qui peut être vrai, d'après les changemens qui arrivent au cou, ne sauroit être jugé avec assez de rigueur; et il n'y auroit, ce me semble, que de bons musiciens qui fussent dans le cas de le bien apprécier, en faisant parler et chanter la fiancée, la veille et le lendemain de son mariage.

Le jour qui suit l'approche conjugale, peut faire découvrir d'autres signes de virginité, que ceux que nous avons énoncés. On les trouvera, sans doute, dans l'état des grandes lèvres, des nymphes et de tout l'orifice du vagin, qui seront saignans, rouges, douloureux, excoriés et enflés. Si on les joint à tous ceux précédemment décrits, on ne pourra pas me nier qu'ils n'annoncent qu'il y a eu un congrès récent.

Il faut convenir que, dans les filles d'un certain âge, chez celles dont les parties de la génération sont continuellement abreuvées, ou naturellement très-larges, on ne ren-

contre pas toujours les accidens déjà énumérés, à moins d'une très-grande disproportion entre les organes respectifs de ceux qui ont exercé le congrès. Par exemple, si, d'une part, le vagin est d'un grand diamètre, et de l'autre, le membre viril peu prononcé, au point de planer, comme on dit vulgairement, dans le vuide, à peine les parties sexuelles de la fille se ressentiront-elles du contact. Si on joint à cela plusieurs jours de repos avant de procéder à la visite, il sera, j'en conviens, très-difficile de statuer sur ce fait avec connoissance de cause; mais si, au contraire, l'homme qui en est l'auteur, se trouve bien fourni, et que la personne du sexe soit naturellement très-étroite, il n'y a, ce me semble, rien de plus aisé à connoître que la perte de la virginité.

Dans le premier cas, il conviendroit de rester dans le doute, de ne pas donner des conclusions; se borner à l'exposition des faits, et laisser aux juges la faculté d'accumuler les preuves qui peuvent résulter des témoignages et des écrits du procès, à celles qu'on leur offre dans le rapport.

J'ai dit que l'examen des parties sexuelles de l'homme, dans des cas difficiles à décider, doit être absolument nécessaire; car il y a des filles qui en ont accusé de très-innocens. *Marie-Françoise Oismonde*, en agit ainsi à Rome, envers *Etienne Noceti*, qui, ayant montré ses parties, fut absous par la Rote, et renvoyé avec dépens.

Venette, traité de l'amour conjugal, dit: « si une fille » est vierge, toutes les parties sexuelles sont pressées et » jointes les unes aux autres; mais si elle ne l'est pas,

» elles seront lâches, mollettes et pendantes, au lieu de » ridées et resserrées qu'elles étoient auparavant ».

Certains auteurs disent, qu'après le congrès conjugal, les nymphes changent de couleur ; que dans l'état de virginité elles sont rouges, vermeilles, de couleur de crête de coq ; tandis qu'elles sont livides, plombées et rembrunies, après la défloration.

Voici, en dernière analyse, dans quel état doivent se trouver les parties sexuelles de la fille, pendant la virginité. Ces parties sont fermes, solides, et se soutiennent parfaitement. Les bords des sinus sont étroitement joints, durs et gonflés ; il en est de même des nymphes, qui sont alors plus petites et recouvertes par les grandes lèvres. Le prépuce du clitoris est plus petit et ne couvre point le gland. Toutes les parties sont polies, brillantes et vermeilles. L'hymen est dans son entier ; l'orifice de l'urètre est presque fermé ; les colonnes des rides vaginales sont extrêmement gonflées, et tellement rapprochées, que celles du dessus appuient sur celles du dessous ; de manière que, pour les écarter et visiter le vagin, il faudroit avoir recours au *speculum uteri*.

Si, dans un semblable examen fait avec les plus grandes précautions, afin de ne pas soi-même faire une violation, on remarque sur la fille, cette pudeur aimable, naturelle et non équivoque (que les femmes les plus rusées ne peuvent pas jouer); si, dis-je, on rencontre toutes ces choses, on doit conclure pour la preuve physique d'une continence non interrompue, et assurer la virginité.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la défloration et du viol.

J'ai établi dans le chapitre précédent, d'une manière claire, précise et concluante, que la virginité étoit un être physique. Qu'il y a des marques certaines de la pudicité et de la virginité d'une fille; mais que pour l'établir, il falloit les réunir toutes; qu'une seule pouvoit devenir fautive; que de la présence de l'hymen on ne pouvoit pas toujours en conclure que la fille fût vierge; et cela, d'après les observations de *Paré*, de *Ruisch* et autres.

J'ai tiré mes preuves, du bon état anatomico-physiologique, dans lequel doivent se trouver les parties génitales du sexe féminin, comparativement à celle du sexe masculin. Je vais, dans ce second chapitre, examiner quel est l'état de ces mêmes parties après la défloration et le viol. On peut trouver des signes de la défloration long-temps après qu'elle a eu lieu; mais les signes de la violence ne sont sensibles que dans le premier temps: car les accidens qui en résultent se dissipent ordinairement d'une manière spontanée, ou à l'aide de quelques lotions adoucissantes et résolutives, dans les premiers jours.

J'ai prouvé aussi, d'après l'anatomie et par les autorités les plus respectables, que la valvule vaginale existoit dans le sexe, et étoit, généralement parlant, une preuve de la virginité. Par une raison contraire, on ne doit pas la trouver

chez une fille déflorée. La présence de l'hymen est donc bien une marque certaine de la virginité ; mais son absence n'est pas toujours une preuve de la défloration, et encore moins du viol. J'ai dit également que quelquefois l'hymen étoit en partie membraneux et en partie charnu ; qu'il étoit formé alors par trois ou quatre boutons charnus et verruqueux, unis ensemble par différens filets membraneux. Si, au lieu de le trouver ainsi, on trouve les caroncules mirtiformes non unies entre elles, on ne doit plus les regarder comme l'hymen intact, mais comme un hymen détruit, dont elles-mêmes ne sont que de débris. Si je trouve donc ces caroncules mirtiformes séparées, les fibrilles qui les joignent rompues, déchirées et saignantes, je déclare qu'il y a eu défloration. Si le clitoris est non-seulement écorché, tuméfié, que les nymphes soient également enflées et recouvrent le clitoris, si elles sont flétries d'un rouge obscur et rembrunies, au lieu d'être d'un rouge vermeil, polies et brillantes; si le conduit du vagin est sensible, douloureux, phlogosé, et s'il exale des conduits excréteurs des glandes qui entrent dans sa contexture, une humeur puriforme, lymphatique, résultant de l'irritation et de l'inflammation de ce conduit, par l'effet du frottement et de la violence du corps qui a été introduit, j'acquiers par là une augmentation de preuves.

Je dois faire observer que la simple défloration, résulte d'un acte tranquille, opéré à la faveur du silence, du mystère, et avec le consentement au moins tacite de deux individus, puisque dans les cas les plus ordinaires, les filles

n'opposent qu'une résistance qui veut bien être vaincue, et que si elles crient quelquefois, c'est, comme le dit *Voltaire*, « *qu'elles crient doucement* ».

En effet, il paroît impossible qu'un seul homme puisse effectuer le viol, si ce n'est dans quelques cas particuliers. Lorsque, par exemple, l'homme est adulte et dans la vigueur de l'âge, et la personne du sexe dans l'âge tendre; lorsque l'homme est d'une force extraordinaire et la fille d'une très-grande foiblesse, ou enfin, lorsque l'acte de violence a été exercé sur elle, dans le temps de l'ivresse, ou dans celui de l'action d'un narcotique.

Comme les rapports juridiques de la simple défloration, exigent quelquefois la réunion des circonstances les plus évidentes, afin de mettre les juges en état de prononcer équitablement, je puis ajouter aux signes déjà énumérés, la grosseur du cou, la flétrissure des mamelles, les changemens de la voix, l'élargissement de la vulve, le relâchement des grandes lèvres, etc. etc.

Pour constater le viol, les difficultés deviennent plus grandes, puisque s'il se passe quelques jours entre l'acte de violence et l'examen des parties violentées, il n'est plus possible de prononcer avec justesse, et de tracer les justes limites qu'il y a entre l'état de défloration et celui du viol, attendu que les signes de celui-ci se sont dissipés. De ce qu'une fille diroit avoir été violée, peut-on dire alors qu'elle l'a été en effet? Non, sans doute. Il conviendroit, d'après l'avis de *Sebezius*, de joindre les réflexions tirées de ces circonstances qui aident à rendre tous les signes fidelles

ou trompeurs ; mais c'est aux juges à réunir tout ce qui peut en éclairer la cause. Cet auteur veut qu'on ait égard à la nature et au génie des personnes, à leurs mœurs, à leur éducation, à leur conduite, à leur âge, à leur constitution, à la comparaison des parties des deux sexes, aux plaintes réciproques qu'ils font l'un de l'autre, et à tout ce qui peut jeter quelque jour sur un fait d'une aussi haute importance; et que si tout se réunit pour l'affirmative ou la négative, ce seroit un pirrhonisme affreux, de ne point se déclarer affirmativement.

Devaux cite un cas dans lequel, « l'homme de l'art ayant » trouvé les caroncules mirtiformes lacérées, sanglantes, » beaucoup écartées, et les fibrilles qui joignent ces caron- » cules entre elles formant le pucelage, rompues et déchirées, » les grandes lèvres, de plus contuses et livides, jugea que » la *jeune française Josers*, avoit été déflorée de force et » de violence ».

L'opinion que je vais émettre, me paroît plus circonspectes et plus juste. Rassembler les circonstances morales de cet examen, me semble être une chose étrangère au ministère du médecin, qui ne doit se mêler que du physique; et quand dans celui-ci il trouveroit les parties génitales tuméfiées, l'hymen, déchiré et encore sanglant, les grandes lèvres d'un rouge foncé, etc., il ne pourroit point affirmer que la fille a été violée. Quelles preuves a-t-il pour estimer que tous ces accidens dépendent de la brutalité d'un homme? Pourquoi cet état ne dépendroit-il pas de toute autre cause? N'a-t-on pas vu des femmes se violenter elles-mêmes les

paries sexuelles, et puis crier au viol? J'ai déjà avancé qu'une fille ne peut être violée, que lorsqu'elle est forcée par plusieurs hommes, ou lorsque sa foiblesse est telle, qu'il ne lui est pas permis de se défendre. Le médecin doit donc se borner à dire dans son rapport, qu'après avoir examiné la plaignante, il a trouvé telle ou telle autre chose, qui semble prouver qu'on a froissé et violenté ces parties; mais il doit ajouter que la nature de cette cause lui est inconnue. Cette manière de décider ne peut compromettre personne; elle peut instruire suffisamment les tribunaux, lorsqu'ils joindront à ce rapport, la déposition des témoins ou les autres pièces du procès; c'est à eux seuls à juger si la défloration est le produit de la violence faite par un homme; ou bien, si elle dépend de la ruse et de la méchanceté de la fille.

CHAPITRE TROISIÈME.

J'ai annoncé que dans ce chapitre, je tâcherai de résoudre plusieurs questions essentielles, qui serviront d'éclaircissement à ce qui a été dit dans les premiers, et rendroit les faits déjà établis plus probans. La première consiste à prouver, » qu'une personne du sexe, peut être intacte sans être vierge, » et être vierge et n'être point intacte ».

Il semble, au premier abord, que je vais atténuer les raisons et les preuves que j'ai données, dans les deux chapitres précédens, et me mettre dans le cas de conclure, peut-être d'une manière diamétralement opposée, à celle

que j'ai émise. Néanmoins, il me paroît possible de les résoudre sans changer de principe ni d'opinion; mais, comme il y a deux branches principales à cette question, ainsi qu'à celle qui suivra, pour les résoudre d'une manière plus claire, je les examinerai séparément.

Une personne du sexe peut être intacte sans être vierge.

Cette espèce de phénomène, qui n'est pas rare, doit avoir lieu toutes les fois que la conception s'est faite sans intromission, ainsi que je l'ai prouvé, pag. 17, par une observation de *Ruisch*, à laquelle je puis en ajouter une autre de *Dampin*, au sujet d'une grossesse sans rupture de l'hymen (1). Le fait doit avoir lieu également toutes les fois que cette membrane est de nature cartilagineuse, qui offre une résistance invincible à la plus forte érection; tel est, par exemple, le cas dont parle *Dionis* (2), dans lequel, pour le détruire, il faut recourir à l'instrument tranchant, afin de faciliter la première approche conjugale. Tel est aussi l'exemple rapporté dans le même auteur, par *Fabricius*, d'une servante, que tous les écoliers d'une pension ne purent déflorer, etc. etc.; donc une fille peut être trouvée intacte sans être vierge.

---

[1] Voyez *Sue*, recherch. histor. et critiq. sur les accouch., tom. II, pag. 248.

[2] Traité d'accouch. pag. 69.

Deuxième branche de la première question.

« Une fille peut être vierge et n'être point intacte ».

J'ai déjà demeuré d'accord, plus d'une fois, dans le courant de cet ouvrage éphémère, que, quoiqu'en général, la valvule du vagin fût une partie intégrante des organes sexuels de la femelle de l'homme, il pouvoit cependant, dans quelques cas rares, ne pas se trouver (ce qui, suivant moi, formeroit alors une espèce de vice de conformation), et faire une exception à la règle générale que j'ai établie sur son existence. J'ai ajouté à cela, que cette fleur principale de la virginité pouvoit se faner dans les mains même de celle qui la porte ; qu'elle pouvoit être détruite en bas âge par la mal-propreté, par des maladies psoriques, par des écoulemens âcres, par l'imprudence de la sage-femme ou des gardes de l'enfant, etc. On peut donc, d'après tout cela, ne pas trouver une fille intacte, et cependant être vierge.

Deuxième question, première branche.

« Une fille peut être déflorée sans avoir été violée ».

Cette partie de la deuxième question, n'a pas besoin de grands commentaires pour être discutée ; puisque la vérité qu'elle renferme a lieu tous les jours dans la société, par l'effet de l'acte licite ou illicite, qui unit et rapproche pour

la première fois les individus qui forment l'espèce humaine. Cet acte, dans le cas supposé, ainsi que je l'ai dit, a lieu avec le consentement au moins tacite de la fille. Cet acte naturel est le résultat de l'organisation des deux individus, qui sont attirés l'un vers l'autre par un attrait invincible, et par un instinct secret qu'ils ont de commun avec les autres animaux; et de ce qu'il appartient à l'homme de former l'attaque, il ne s'ensuit point qu'une légère et douce violence puisse être imputée à crime. C'est à l'autre sexe à se tenir sur la défensive, à parer les coups qu'on lui porte, et à se servir de toutes les armes qu'il a en son pouvoir, pour déconcerter l'assaillant; et la femme n'eût-elle à lui opposer que la vertu, elle doit être sûre de son triomphe. Toutes ces raisons suffisent pour prouver combien mon assertion est juste.

Deuxième branche de la seconde partie.

« Enfin elle peut avoir été violée sans être déflorée ».

Pour obtenir la solution de celle-ci, je devrois exposer tout ce qui distingue les deux sexes au physique et au moral, depuis le moment de la naissance, jusqu'à celui de la décrépitude et de la mort; mais les bornes de cet Opuscule, me mettent dans la nécessité d'exposer, le plus briévement possible, que quoique l'espèce humaine travaille à sa reproduction, par le concours de deux individus qui la composent, semblables par les traits les plus généraux de leur organisation, qui n'ont de différences sensibles qu'aux yeux

de l'anatomiste et du philosophe, cependant je vais en énumérer quelques-unes.

Quant au physique, il est démontré que, chez tous les peuples, les femmes sont d'une structure plus petite dans tous les points de leur corps, et principalement dans sa hauteur. Qu'en général, leur chair est plus molle, humide; leurs humeurs plus fluides que dans l'homme; leur pouls plus fréquent; elles sont mieux fournies de graisse; leurs extrémités plus arrondies, ainsi que les contours des articulations; les os sont moins saillans et moins durs; les muscles moins prononcés; leur peau est plus souple, moins couverte de poils au moins apparens; la tête sur-tout est beaucoup plus petite, de même que la masse cérébrale qu'elle contient; la charpente de la poitrine est plus courte et plus large; le bassin est aussi plus dilaté et plus spacieux, ce qui fait que les cuisses sont plus éloignées l'une de l'autre dans leur partie supérieure, et les genoux plus rapprochés; elles sont plus foibles, etc.

Pour le moral, il n'est pas douteux qu'elles ne soient plus sensibles, plus tendres, plus humaines, plus compatissantes, plus aimantes. Elles sont aussi plus pudiques, timides, craintives, curieuses, rusées et plus capricieuses que les hommes; mais toutes ces qualités qui les font aimer, seroient autant de défauts dans ces derniers.

Ce qui distingue plus particulièrement l'homme de la femme, sont les parties sexuelles de la génération. Cette distinction est facile à faire dans tous les âges de la vie, et sur-tout de la puberté. Depuis la naissance jusqu'à cette

époque, les parties génitales du sexe qui doit donner, sont peu prononcées, ainsi que celles de celui qui doit recevoir; ce n'est qu'alors que les unes et les autres acquièrent un grand développement; et comme il y a des hommes qui les ont d'une petitesse extraordinaire pendant le temps de leur vie, il y a aussi des femmes qui sont naturellement toujours très-étroites.

D'après l'exposé de ces vérités, qui sont incontestables, si un homme, dans l'âge viril et dans sa parfaite maturité, veut connoître une fille non mûre et encore enfant, il pourra bien la violer; mais, quels que soient ses efforts, il ne la déflorera point. La même chose arrivera, dans le cas où une personne du sexe masculin, extraordinairement pourvu, approchera une femme d'une étroitesse extrême, fût-elle nubile et même adulte; ce qui vient à l'appui de ma proposition.

Je terminerai ici, Illustres Professeurs, la tâche que la loi m'impose pour achever de parvenir au Doctorat. Je ne vous dissimulerai point, combien il m'a été difficile de traiter une matière aussi délicate, sans blesser quelquefois les oreilles les plus chastes; étant obligé, pour mieux me faire entendre, de me servir des termes techniques de l'anatomie. Si, malgré mes efforts, j'ai laissé glisser quelque trait un peu piquant, veuillez le rejeter sur la pauvreté de l'idiome dont je me suis servi, plutôt que sur un acte libre de ma volonté; et joignez votre indulgence à celle de tous mes lecteurs. J'y aurai un droit incontestable, Célèbres Profes-

seurs, si vous daignez agréer cet Essai, fait à la hâte, sur une question médico-légale des plus difficiles; puisqu'il tend à établir, d'une manière concluante : 1.° qu'il y a des signes certains de la virginité, d'après l'anatomie et la physiologie; 2.° que l'on peut distinguer parfaitement les signes du viol, de ceux qui ne sont dûs qu'à la défloration, et que par là, j'ai jeté quelques traits de lumière, capables d'éclairer les tribunaux dans de semblables circonstances.

F I N.

FAUTES A CORRIGER.

Page 1, lig. 13, épigraphe, *via muleris* : lisez *via mulieris.*
Pag. 1, lig. 14, *idem*, SALAMON : *lisez* SALOMON.
Pag. 8, lig. 4, de la fille au vilain : *lisez* du vilain.
Pag. 30, lig. 19, circonspectes : *lisez* circonspecte.
Page. 31, lig. 1, paries : *lisez* parties.

ARGUMENTERONT LES PROFESSEURS
DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE
DE MONTPELLIER.

GASPARD-JEAN RENÉ, Directeur de l'École.	Médecine légale, et histoire de la Médecine.
P. M. AUGUSTE BROUSSONET, Directeur en chef du Jardin. . .	Botanique.
CH. L. DUMAS.	Anatomie et Physiologie.
G. J. VIRENQUE.	Chimie et Pharmacie.
P. LAFABRIE.	Clinique interne.
J. L. VICTOR BROUSSONET. . .	
J. POUTINGON.	Clinique externe.
A. MEJAN.	
J. B. T. BAUMES.	Nosologie et Pathologie.
J. N. BERTHE.	Thérapeutique et Matière médicale.
J. M. J. VIGAROUS.	Institutions de Médecine, et hygiène.
A. L. MONTABRÉ.	Médecine opératoire.
J. SENEAUX.	Accouchemens.

PROFESSEURS-HONORAIRES.

P. J. BARTHEZ, Médecin du Gouvernement.

A. GOUAN, ex-Professeur de Botanique.

H. FOUQUET, ex-Professeur de Clinique interne.

J. A. CHAPTAL, Ministre de l'Intérieur, ex-Professeur de Chimie.